

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 13 AVRIL 2015 A 20H

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Pascale PINGUET, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – M. Gilles GOURTAY – Mme Valérie LAGILLE - Mme Christelle TZOTZIS – M. Daniel CARADEC - Mme Michèle BILLARD-GUEHRING – Mme Danielle BAILLET - Mme Luce FARE – Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Marie-Thérèse CORNICHON - Mme Sophie LEBOURGEOIS – M. Ludovic REDON - Mme Cristèle VIEZZI – Mme Marie-Christine REMOUE-MASSON - Mme Florence GUIGNON - M. Frédéric COMBE – M. Stéphane CHABIN – M. Sébastien BAUDEMONT – M. Vincent MATIGNON – M. Gabriel MORO.

Etaient excusés : M. Roger BOUCHAIB (***pouvoir à Mme Valérie LAGILLE***) – M. Daniel CARROUÉ (***Mme Geneviève POMMEREAU***) – M. Jean-Marie BARDU (***pouvoir à Mme Pascale PINGUET***).

Secrétaire de séance : M. Frédéric COMBE.



Madame le Maire commence le Conseil municipal en évoquant le décès de M. RENARD, le 2 avril, avant que l'assemblée fasse une minute de silence.

M. RENARD avait été Conseiller municipal pendant deux mandatures puis Maire de 1983 à 1989.

Mme PINGUET a rappelé les principales actions menées pendant son mandat de Maire : usine de dénitrification et travaux à la station d'épuration, le centre de secours, la perception, une usine relais route de Souppes, l'inauguration de la bibliothèque pour tous en décembre 1984... Sans omettre que M. RENARD a été longtemps Président de la fanfare « les abeilles ».

Il était le dernier combattant de la guerre 1939 – 1945 à Château-Landon mais il n'assistera pas à la prochaine cérémonie du 8 mai, 70^{ème} anniversaire de cette guerre et l'amicale des anciens combattants et prisonniers de guerre sera dissoute.

Madame le Maire a clos cet hommage en adressant à toute sa famille et à ses amis les sincères condoléances de l'Assemblée ainsi que pour son épouse, décédée dernièrement.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2015.

Le compte-rendu du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité. Pour autant, de la part de M. CARROUE qui a transmis l'information, il avait été noté que c'était le CAUE qui avait vérifié la conformité des arbres plantés devant les écoles (tel que prévu dans les engagements pris auprès du Département). Or, il s'agissait de la DEE (Direction de l'Eau et de l'Environnement).

Puis Madame PINGUET porte plusieurs informations à la connaissance de l'assemblée

Vallée sèche

Le prochain journal municipal sera diffusé au mois de mai dans lequel il y aura une plaquette de présentation relative au projet d'aménagement de la vallée sèche. Une réunion d'information se tiendra le

6 juin de 10 heures à midi au gymnase et la semaine précédente, une exposition sous forme de panneaux sera installée à l'accueil de la mairie.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Dès que les visites chez les propriétaires concernés par les réhabilitations des priorités 1 et intéressés seront réalisées, une réunion de bilan et d'élaboration du planning à suivre sera organisée en mairie avec Test Ingénierie, le SATESE (Département) et l'Agence de l'Eau. Puis une réunion avec les propriétaires volontaires par intégrer la démarche de travaux subventionnés sera programmée à laquelle l'Agence de l'Eau devrait participer.

Résidence les Plantagenêts

Le protocole initial de transfert de la Résidence des Personnes Agées avec une date d'effet au 31 mars liant l'OPHLM Val de Loing, AREPA et le CCAS, a été signé par les trois partenaires. Pour autant, chacun a du délibérer pour prolonger la date d'effet dans la mesure où le Département avait changé d'élus et ne pouvait réunir une commission en début d'année pour valider l'habilitation sociale demandée à part entière.

L'argumentation complémentaire de la Commune convient et est prête à être envoyée par AREPA au Département, avec d'autres éléments demandés à Val de Loing.

Le 8 avril s'est tenue une réunion spécifique relative aux finances compte tenu du contexte très défavorable que nous connaissons comme de nombreuses communes et qui est particulièrement lié aux baisses de dotations de l'Etat.

Mme PINGUET rappelle qu'une première partie des informations sur les dotations a été mise en ligne le 1^{er} avril par les services de l'Etat et qu'un complément d'information l'a été deux jours plus tard. Alors que les limites calendaires pour adopter les budgets étaient maintenues au 15 avril.

Aussi, les services qui ont travaillé sur ce budget et Mme LAGILLE sont remerciés pour le travail de qualité effectué en peu de temps.

Enfin, pour finir sur une note printanière, Madame le Maire évoque l'animation des œufs de Pâques qui a été réussie, sous le soleil, avec des activités bien appréciées. Elle remercie l'OTSI, le Comité des Fêtes ainsi que les bénévoles et les élus qui y ont participé.

Madame le Maire aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour :

Délibération n°2015.04.25 - Vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion- Budget Commune

Mme LAGILLE présente les différentes délibérations afférentes au budget.

Le Compte Administratif pour l'exercice 2014 a été rapproché du Compte de Gestion de M. le Receveur Municipal. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte Administratif 2014 présente les résultats suivants :

En Fonctionnement

Recettes réalisées :	2 852 771.92 €
Dépenses réalisées :	2 882 889.51 €
Résultat de l'exercice :	30 117.59 € de déficit
Résultat reporté :	783 027.21 € d'excédent
Résultat de clôture :	752 909.62 € d'excédent

En Investissement

Recettes réalisées :	1 677 151.19 €
Dépenses réalisées :	1 160 970.68 €
Solde d'exécution :	516 180.51 € d'excédent
Résultat reporté :	660 183.59 € de déficit
Solde d'exécution de clôture :	144 003.08 € de déficit

L'excédent global de clôture de l'exercice 2014 s'élève donc à **608 906.54 € d'excédent**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Mme le Maire quitte la salle, laissant la présidence au doyen d'âge Mme Danielle BAILLET.

Celui-ci demande à l'assemblée de se prononcer chapitre par chapitre sur le compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE la Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion 2014.

Délibération n°2015.04.26 - Affectation du résultat d'exploitation 2014 - Budget Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2014, en adoptant le Compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution de clôture de la section d'investissement déficitaire de 144 003.08 €
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 752 909.62 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 156 609 €
- en recettes pour un montant de 306 989 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement est donc de 6 376.92 €.

En conséquence, il n'y a pas lieu de prélever. Il est donc simplement proposé d'affecter le résultat 2014 ainsi :

- ligne 002 résultat de fonctionnement reporté 752 909.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'affecter le résultat 2014 de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- **ligne 002** : résultat de fonctionnement reporté : 752 909.62 €

Délibération n°2015.04.27 - Vote du Budget Primitif 2015 – Budget Commune

Mme LAGILLE reprend, chapitre par chapitre, les différentes lignes budgétaires : dépenses et recettes de fonctionnement et dépenses et recettes d'investissement

Le projet de budget primitif 2015 présenté au Conseil municipal se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
	En Euros	En Euros
Section de Fonctionnement (1)	2 895 244 € + 243 958 € 08 (virement section investissement) 3 139 202 € 08	2 895 244 € + 752 909 € 62 (reprise de l'excédent) 3 648 153 € 62
Section d'Investissement	928 167 € 08	928 167 € 08
TOTAL	4 067 369.16 €	4 576 320.70 €

(1) La section de fonctionnement laisse apparaître en recettes un **suréquilibré de 508 951.54 €**.

Il est demandé au Conseil municipal :

- 1°/ de se prononcer sur le budget primitif 2015 et de le voter par chapitre
- 2°/ de fixer comme suit les taux d'imposition 2015

	2015	Pour mémoire 2014
Taxe d'habitation	18.38 %	18,02 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	19.16 %	18,78 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	43.57 %	42,72 %
Taxe Professionnelle / CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19.19 %	18,81 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif 2015.

Délibération n°2015.04.28 - Formation des élus

Mme le Maire fait part du montant alloué pour la formation des élus en 2014.

- Année 2014 : 1000 € (réalisé : 0 €)

Il est proposé d'affecter la somme de 500 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE d'affecter à l'article 6535 du budget primitif 2015 la somme de 500 € pour la formation des élus.

Délibération n°2015.04.29 - Subventions versées aux associations

Mme le Maire rappelle les demandes de subventions des associations pour l'année 2015.

Ces demandes ont été étudiées lors de la commission générale du 18 mars 2015.

M. GOURTAY présente les montants alloués à chacune des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOpte les montants des subventions des associations tels que déterminés dans le tableau annexe à la présente délibération, soit 90 700 €.

N° réf.	Associations	SUBVENTION 2015	Observations
2	Collège sportive	550,00 €	Conditionnelle - revoir le disponible
5	Elémentaire sportive	- €	pas de demande
7	EPMS sportive	176,72 €	
8	Fanfare les abeilles	1 400,00 €	7 prestations à 200 €
9	Thaï boxing	- €	pas de demande
10	ES Tennis	2 613,60 €	
11	Club d'aïkido	340,00 €	Conditionnelle - justifier le disponible
12	Gâtinais Val de Loing Football	9 000,00 €	
13	Roller Hockey	476,00 €	
15	ES Gymnastique	11 000,00 €	
16	ES Karaté	1 500,00 €	
30	ES Badminton	1 500,00 €	Conditionnelle - erreur de disponible
35	Creapassion	- €	pas de demande
36	Si près, si Loing (théâtre)	300,00 €	
40	Jeunes sapeurs pompiers	250,00 €	Conditionnelle - justifier le disponible - demander devis
46	Gym. Volontaire	- €	pas de demande
48	Qi Gong "le Chant du Corps"	100,00 €	
17	ACCL Cyclisme	450,00 €	
19	Doigts de fée	260,00 €	
20	Les Blés d'or	955,12 €	Subvention octroyée : 1200 € - 244,88 € = 955,12 € (frais de déplacements payés par la Commune)
28	Paixao de Portugal	1 200,00 €	
38	Les Genêts	- €	pas de demande
39	Créateurs de Moments Artistiques	- €	pas de demande
44	Histoire et Archéologie	1 000,00 €	
45	Billard Club	- €	pas de demande
18	Bibliothèque pour Tous	3 361,00 €	revoir contrat pour 2016
22	Comité des Fêtes	2 250,00 €	

N° réf.	Associations	SUBVENTION 2015	Observations
24	OTSI	38 000,00 €	
33	Comité de Jumelage	400,00 €	
1	Micro crèche	- €	pas de demande
4	Coop. Elémentaire	1 458,00 €	6 € par enfant
6	Coop. Maternelle	762,00 €	6 € par enfant
27	La Croix Rouge	- €	pas de demande
34	A.P.E.	950,00 €	
47	Association de Chasse	- €	pas de demande
Subventions exceptionnelles			
22	Comité des fêtes compte fêtes et cérémonies	5 400,00 €	14 juillet - fête de l'âne - fête de la musique - spectacle fin d'année - marrons + vin chaud fin d'année
15	ES Gym	351,00 €	Compétitions nationales (garçons mai 2014)
36	Assoc. "SI PRES, SI LOING" - Théâtre	350,00 €	reste dû sur subvention 2014 - spectacle "Cendrillon"
36	Assoc. "SI PRES, SI LOING" - Théâtre	400,00 €	Subv. exceptionnelle et conditionnelle - sur présentation de factures - projet "les mémoires d'un âne"
33	Comité de Jumelage	2 600,00 €	Jumelage à Ch-L - mai 2015
	EPMS de Chancepoix	400,00 €	affichage, distribution de flyers par les jeunes de l'EPMS lors des manifestations
Subventions associations extérieures			
	LES PAILLONS BLANCS	25,00 €	1 enfant
	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	100,00 €	12ème rando. pédestre - oct. 2015
	A.C.Ju.S.E.	100,00 €	
	SECOURS POPULAIRE Français	200,00 €	
	LES RESTAURANTS DU CŒUR	320,00 €	
	ASS. POUR LE DON DE SANG BENEVOLE"MAURICE VIRATELLE"	100,00 €	
	CODUT	100,00 €	
	Subventions diverses	1,56 €	
TOTAL		90 700,00 €	

Délibération n°2015.04.30 - Crédits scolaires 2015

Mme le Maire indique que le Conseil Municipal doit fixer le crédit alloué par enfant pour les dépenses de fournitures scolaires des écoles maternelle et élémentaire.

Le montant fixé en 2014 était de 41.45 € par enfant.

L'effectif actuel est de :

- 127 enfants à l'école maternelle (143 en 2013/2014)
- 243 enfants à l'école élémentaire (243 en 2013/2014)

Vu le budget primitif 2015 et compte tenu des restrictions budgétaires nécessaires à l'équilibre de ce budget, il est proposé de fixer les crédits scolaires 2015 à 40 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de fixer les crédits scolaires à hauteur de 40 € par enfant pour l'année civile 2015.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 6067 du Budget primitif 2015.

Délibération n°2015.04.31 - Entretien des points d'accessibilité des arrêts de bus

Vu la loi n°2005-12 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n°2014-789 du 10.07.2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26.09.2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu les articles L. 1112-1 à L. 1112-10, R. 1112-11 à R. 1112-22 et D. 1112-1 à D. 1112-15 du Code des Transports,

Madame le Maire rappelle qu'à la demande du Syndicat des Transports d'Île de France (STIF) dans le cadre de l'accessibilité des points d'arrêts de bus aux personnes handicapées, la Commune doit entretenir ces points d'arrêts.

Dans cet objectif, la Commune de Château-Landon doit s'engager à prendre soin et à maintenir en état l'accessibilité des points d'arrêts de bus, notamment celui situé Place Verdun.

Il y a lieu de délibérer sur cet engagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DIT que la Commune s'engage à prendre soin et à maintenir l'accessibilité des points d'arrêts déjà accessibles et notamment le point d'arrêt de la Place de Verdun.

Délibération n°2015.04.32 - Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne : annulation des travaux sur le réseau d'éclairage public au pourtour de l'Eglise pour 2015

Madame le Maire rappelle le projet de travaux sur le réseau d'éclairage public au pourtour de l'Eglise (mise en place de projecteurs encastrés de sol).

Ces travaux subventionnables par le SDESM sont estimés à 17 029.20 € TTC.

Toutefois, compte tenu du contexte budgétaire défavorable, il est proposé de ne pas engager ces travaux sur l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité, par 22 voix pour et 1 abstention,**

DÉCIDE de ne pas engager les travaux d'éclairage public au pourtour de l'Eglise en 2015.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,

Pascale PINGUET